



Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique

FORT-DE-FRANCE

LAMENTIN

SAINT-JOSEPH

SCHÛLCHER

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2023/2025



Directeur de la Publication :

Monsieur le Directeur Général des Services
de la CACEM : José GAYDU

Rédaction et conception : Agence Market One

Coordination et suivi :

Direction de la Communication

Crédits photos : CACEM

SOMMAIRE

P4 ÉDITO

P6 UN TERRITOIRE, UN ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

UN CENTRE ET SES QUATRE COMMUNES UNIES.....	P8
LES COMPÉTENCES DE LA CACEM.....	P9
L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DE LA CACEM.....	P10
LES COMMISSIONS.....	P11
LE CODEV.....	P12
LE BUDGET.....	P13
L'ORGANIGRAMME.....	P14

P16 UN TERRITOIRE, UNE COMMUNAUTÉ D'ACTIONS

UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.....	P18
UNE MISSION PORTÉE PAR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE.....	P26
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE PENSÉ POUR ET AVEC LES CITOYENS.....	P32
LE LIEN SOCIAL AVANT TOUT.....	P44
LA DYNAMIQUE PARTENARIALE RENFORCÉE.....	P52
UNE ORGANISATION STRUCTURÉE, ENGAGÉE ET MOBILISÉE POUR UNE ACTION COMMUNAUTAIRE DURABLE.....	P56

ÉDITO



L'activité portée par la CACEM durant la période 2023-2025 aura été marquée par la sortie de terre de nombreux projets. Il convient de saluer la mobilisation des équipes qui, post-pandémie, ont su les mener à leur terme dans des délais conformes.

La période a permis la mise en service de la pépinière d'entreprises en agro-transformation Up'Agro et l'accueil des premiers entrepreneurs ou encore le lancement du Plan Local de l'Habitat et son dispositif d'aides à l'habitat qui vise à favoriser l'accès au logement décent pour tous. Dans notre démarche de mutualisation, nous avons également impulsé le Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique (CRTE) pour accompagner les communes membres de la CACEM dans leurs projets de développement et de transition écologique.

Enfin, le premier budget participatif de la communauté d'agglomération a vu le jour, donnant l'occasion aux citoyens de proposer leurs idées pour améliorer leur cadre de vie et voir les projets les plus plébiscités réalisés à Fort-de-France, au Lamentin, à Saint-Joseph et à Schoelcher.

Toutes ces opérations témoignent de la dynamique du territoire Centre. Agir au service de la population a toujours été notre priorité et cette mission est possible grâce au travail des agents, à l'arrivée de nouveaux collaborateurs et de nouvelles expertises. La CACEM a aussi pu compter sur ses partenaires institutionnels que sont la Collectivité

Territoriale de Martinique (CTM) et l'Etat, et sur le bénéfice de conventions signées avec la CAF, Action Logement ou encore la CCIM. Tous ces liens que nous tissons, ces relations que nous entretenons, nous permettent d'exercer nos compétences et d'aller plus loin chaque jour.

Si la CACEM doit inscrire son action dans la continuité, nous nous devons également de regarder en face les enjeux qui se présentent à nous aujourd'hui et demain. Parmi eux, l'enjeu social, que la CACEM aborde dans une logique de proximité renforcée. Elle se décline à travers des mesures telles que le PLIE qui accompagne 700 demandeurs d'emplois sur le territoire et l'aide à l'habitat qui participe à la réduction des logements vacants.

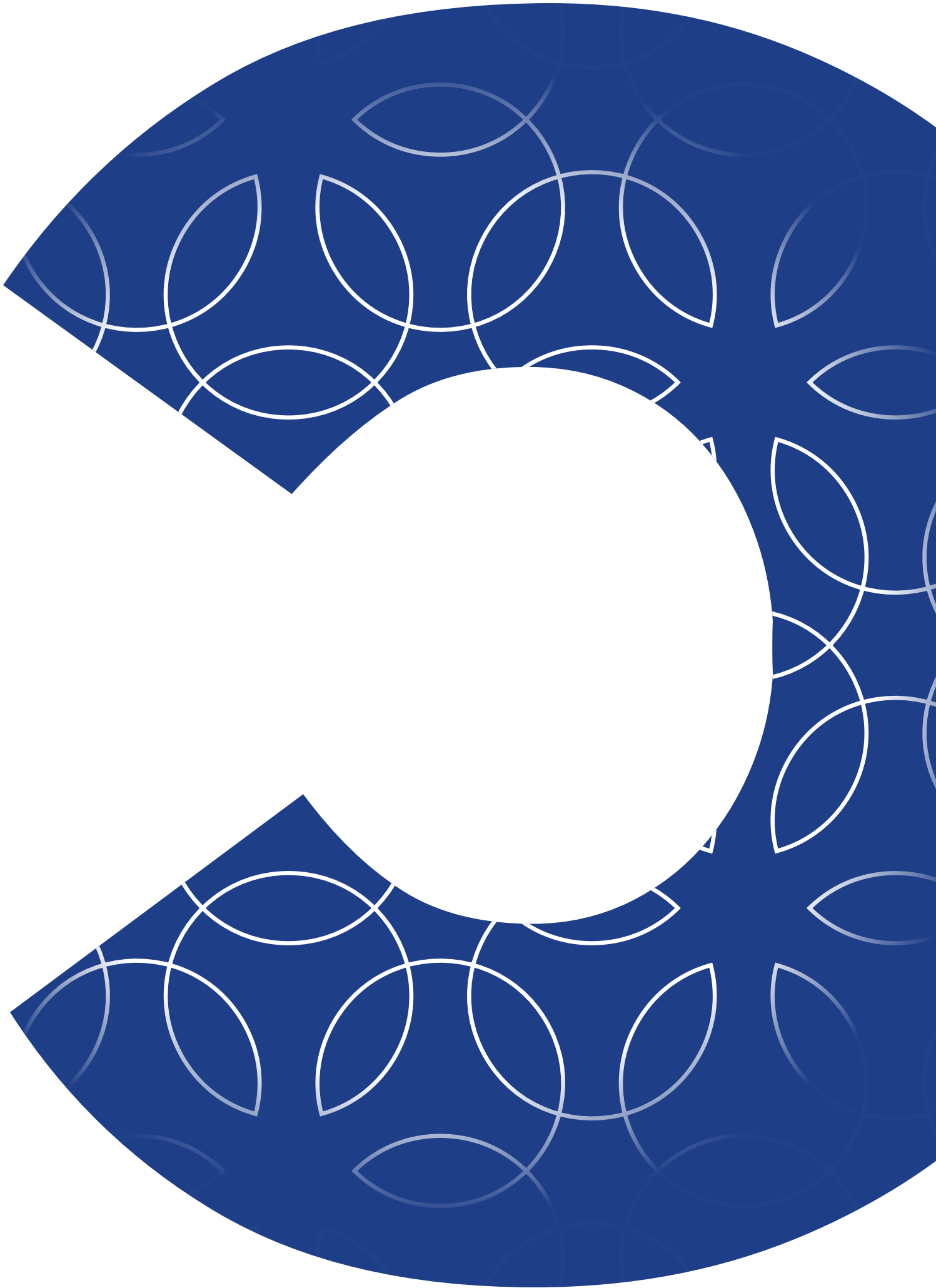
Ces dispositifs contribuent à améliorer l'attractivité de notre territoire où l'enjeu démographique est primordial avec une population à stabiliser dans un contexte de transition écologique où le transport et donc la mobilité des personnes est à fluidifier au risque d'être enclavés. D'autres projets structurants appellent à la réflexion comme le réaménagement du littoral et la relocalisation en zone urbaine de certaines activités alors que l'ambition est à la zéro artificialisation nette, ou encore la mise en place de services numériques à l'heure où certains projets locaux requièrent plus de proximité.

S'y pencher et y répondre avec ingéniosité est la condition pour un développement du territoire Centre, substrat du développement de la Martinique, maîtrisé, durable et résilient.

Bonne lecture, à la découverte de nos défis passés et à venir !

José Gaydu,

Directeur Général des Services de la CACEM





UN TERRITOIRE, UN ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE





Avec ses quatre communes (Fort-de-France, Le Lamentin, Saint-Joseph et Schœlcher), la CACEM constitue la plus importante communauté d'agglomération de la Martinique, rassemblant 42 % de la population, soit 150 323 habitants, et 70 % des surfaces économiques du territoire. Elle assure, à travers ses compétences obligatoires et facultatives, la gestion du Centre. En mutualisant les moyens et les équipements, elle crée un cadre favorable au développement économique et à l'amélioration continue des services rendus aux habitants.

La période 2023-2025, marquée par l'après-crise sanitaire, a vu naître de nombreux projets et a agi comme un révélateur des potentialités du territoire, avec pour levier la solidarité communautaire.



UN CENTRE ET SES QUATRE COMMUNES UNIES



› **SCHOELCHER**

Agglomération jeune, animée et sportive, Schoelcher avec ses 19 342* habitants, est dotée d'infrastructures telles que l'université des Antilles, le Palais des Congrès et le centre nautique. Elle regroupe 1 548* établissements.

› **FORT-DE-FRANCE**

Ville capitale, Fort-de-France compte environ 75 165* habitants et regroupe 19 649* établissements dont bon nombre d'administrations, un port de commerce, un terminal de croisière, des commerces et lieux de culture.

› **LE LAMENTIN**

La ville comptabilise environ 39 346* Lamentinois. Elle héberge sur son territoire près de 5 321* établissements dont l'aéroport Aimé CÉSAIRE et les zones économiques.

› **SAINT-JOSEPH**

Poumon vert de l'Agglomération, Saint-Joseph avec ses 16 470* habitants, est la commune qui possède la plus vaste aire forestière de la Martinique. Elle regroupe 721* établissements dont la pépinière d'agro-transformation.

*Données 2024

LES COMPÉTENCES DE LA CACEM



9 COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- › Développement économique et Promotion du territoire
 - › Aménagement de l'espace communautaire
 - › Équilibre social de l'habitat
 - › Politique de la Ville
- › GEMAPI - Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
 - › Accueil des gens du voyage
- › Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés
- › Assainissement collectif et assainissement non collectif (ANC)
 - › Eau

3 OPTIONNELLES

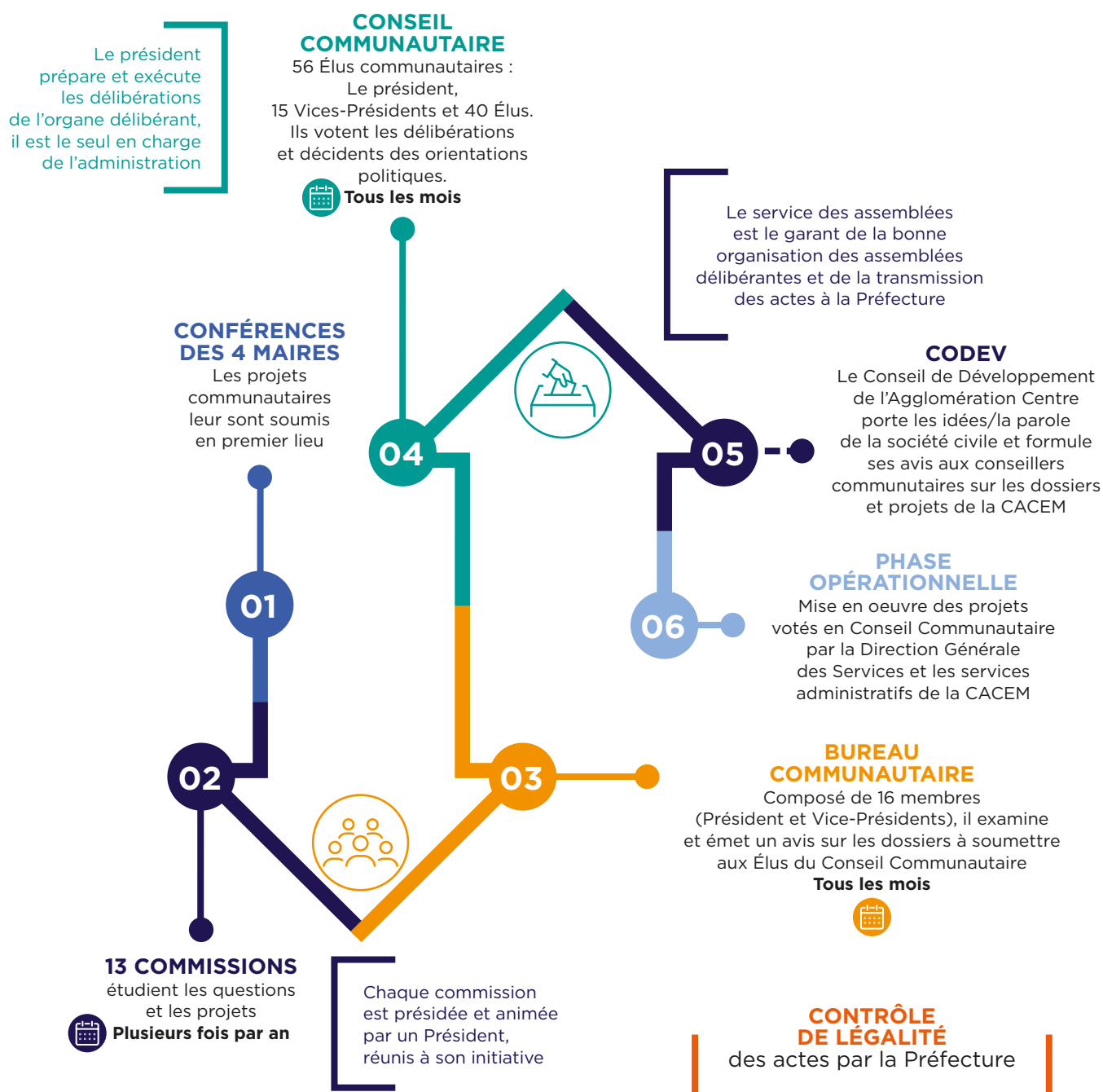
- › Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire, création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire
 - › Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- › Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

4 FACULTATIVES

- › Conduite d'une étude sur la restauration scolaire
- › Elaboration d'un schéma intercommunal d'assainissement
- › Etudes sur l'exploitation des eaux souterraines du Lamentin
 - › Nettoyement de la voirie

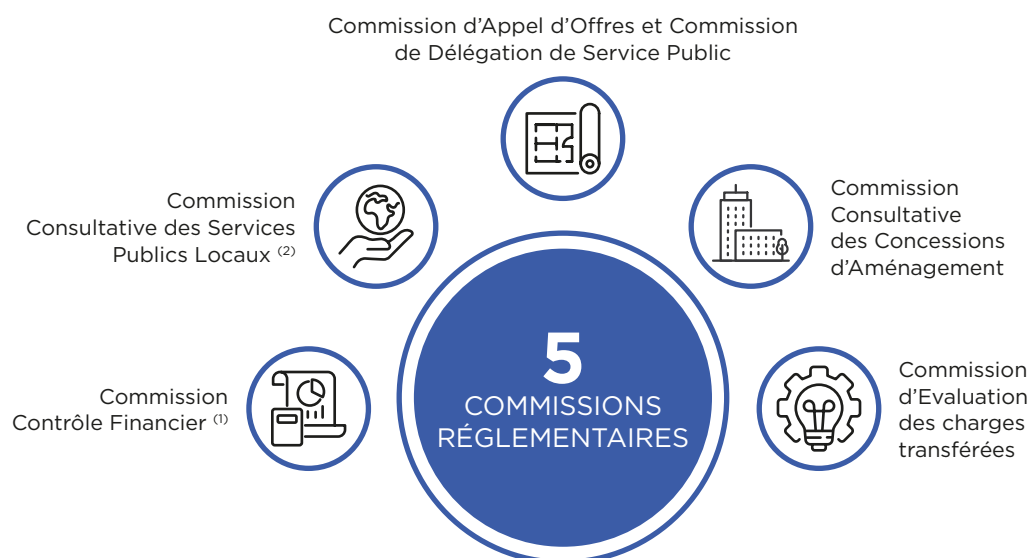
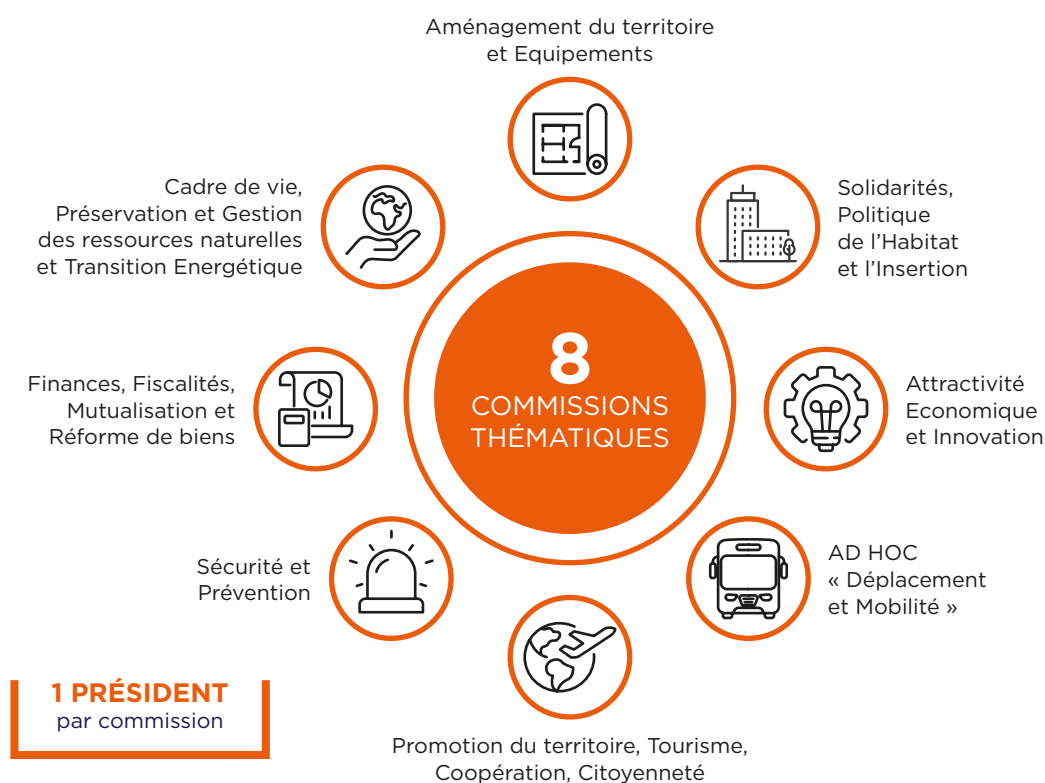
L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DE LA CACEM

La CACEM dispose de moyens humains avec un personnel de **494 agents** qui se consacrent aux différentes compétences sous la responsabilité de la Direction Générale des Services.



LES COMMISSIONS

Le Président de la CACEM est Président de droit de l'ensemble des commissions. Il délègue sa charge à chacun des Vice-Présidents de commission, élus en conseil communautaire. Le vice-président désigné par chaque commission, peut convoquer et présider en lieu et place du président empêché.



1 PRÉSIDENT

- + Les suppléants ⁽¹⁾ + Des représentants civils ⁽²⁾
- + Des représentants des associations

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION CENTRE DE LA MARTINIQUE

Le Conseil de Développement de l'Agglomération Centre de la Martinique créé en 2002, s'impose aujourd'hui dans le paysage des conseils de développement nationaux. En 2025, le CDAC a adopté une nouvelle dénomination, reflétant mieux ses missions et son rôle au sein de l'agglomération : CODEV. Cette nouvelle dénomination s'est accompagnée d'un nouveau logo.



Le CODEV a également franchi une étape importante de son histoire en célébrant plus de 20 ans d'actions. A cette occasion, ses membres ont pu revenir sur les acquis de ces 2 décennies en présentant la vision qu'ils avaient prévu d'orchestrer pour l'avenir.

Depuis plus de vingt ans, cette instance œuvre au développement d'une citoyenneté active pour faire progresser la démocratie.

Elle a pour rôle principal de formuler des avis aux conseillers communautaires sur les dossiers et projets stratégiques de la CACEM.

Force de proposition, elle regroupe en son sein une vingtaine de membres, acteurs de la société civile et représentants des 4 communes membres.

Ses membres sont répartis en 5 collèges :

- Acteurs du monde culturel et sportif
- Acteurs du monde éducatif, social et citoyens
- Acteurs du monde économique
- Collectivités territoriales
- Personnalités qualifiées

Il exerce sous la présidence de Tania MARCELLUS JEAN-ALEXIS, entourée de 2 coprésidents, Mme Magali ETIENNE et M. Charles-Albert HELENON.

UN ENGAGEMENT RENOUVELÉ SUR LES QUESTIONS STRATÉGIQUES DE LA MARTINIQUE

Le Conseil de Développement se distingue par son auto-saisine proactive sur des sujets cruciaux pour la Martinique, tels que la gestion de l'eau et la gestion des déchets, des enjeux prioritaires pour le territoire.

Le Conseil formule des avis consultatifs sur diverses problématiques locales, notamment le SCoT, l'aménagement du port communautaire de l'Étang Z'Abricots, le développement de la zone Choco-Choisy, le centre aquatique communautaire Pierre Samot...

Les conseils de développement sont inscrits dans la Loi Voynet ou loi LOADDT du 25 juin 1999. Les fonctions de membre du conseil de développement ne sont pas rémunérées. Les conseils de développement sont obligatoires dans toutes les intercommunalités de plus de 50 000 habitants.

UNE PRÉSENCE MARQUÉE AU SEIN DE LA COORDINATION NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

Tania MARCELLUS JEAN-ALEXIS a été réélue en juin 2023 pour un nouveau mandat de 3 ans au sein de la Coordination Nationale des Conseils de Développement, association nationale qui regroupe 125 CODEV*.

LE BUDGET DE LA CACEM

Le budget de la CACEM assure le financement des actions et projets communautaires relevant de ses compétences. Il reflète les orientations politiques définies par le Président de la CACEM et les conseillers communautaires dans le cadre du Plan de mandat 2020-2026. Les principales ressources de la CACEM proviennent des contributions des entreprises et des ménages de l'agglomération du Centre.

Le budget de la CACEM se compose du budget principal et de 5 budgets annexes, à savoir : Technopole Martinique, Zones d'Activités Économiques, Port de Plaisance Communautaire de l'Étang Z'Abricots, Énergies renouvelables auquel s'est ajoutée plus récemment la Résorption de l'Habitat Insalubre Trompeuse.

BUDGET CONSOLIDÉ

2023 : **187,6 M€**) 2024 : **225,8 M€**) 2025 : **253,78 M€**

BUDGET PRINCIPAL

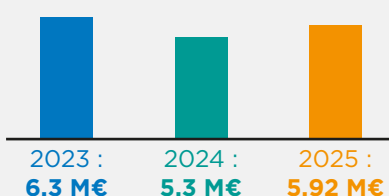
2023 : **168,3 M€**) 2024 : **183 M€**) 2025 : **210,86 M€**

BUDGETS ANNEXES

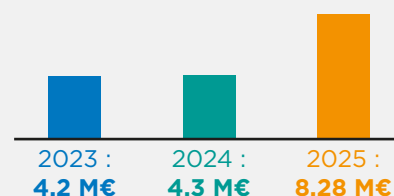
Zones d'Activités Économiques



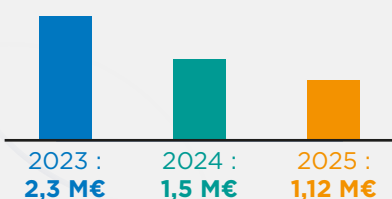
Technopole Martinique



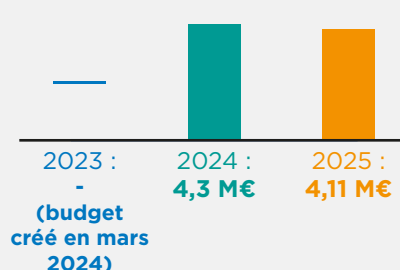
Port de l'Étang Z'Abricots



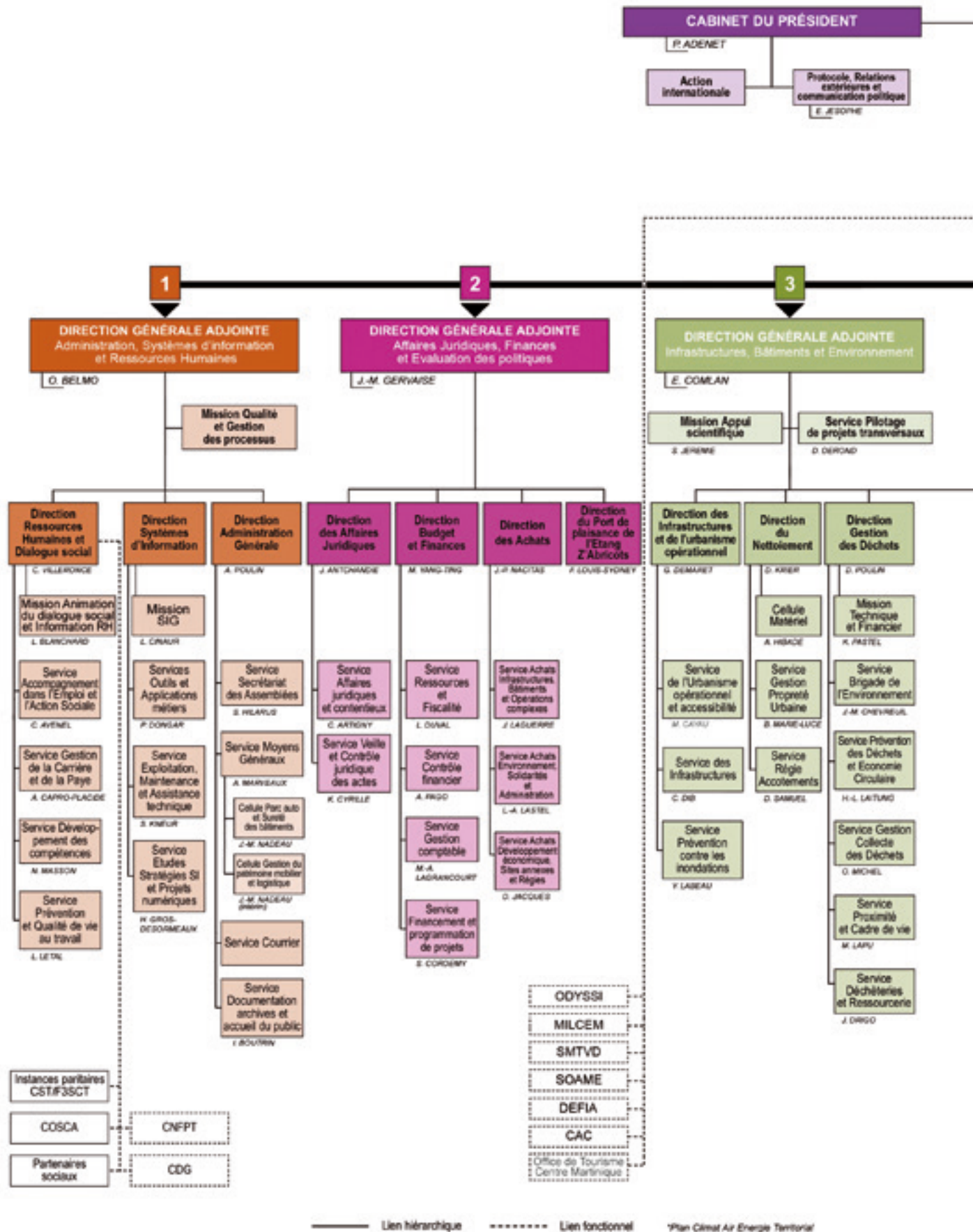
Énergies Renouvelables

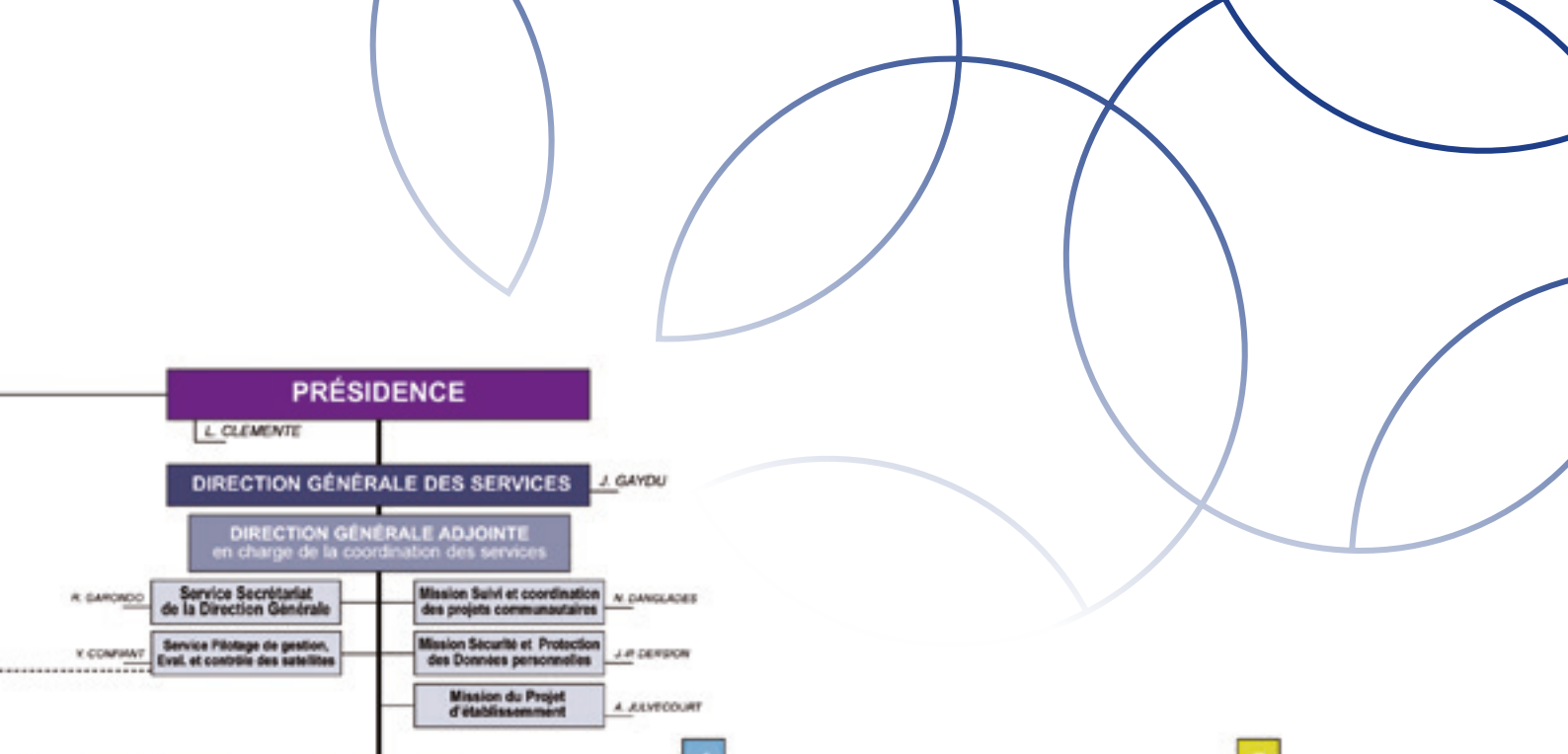


Résorption de l'Habitat Insalubre Trompeuse



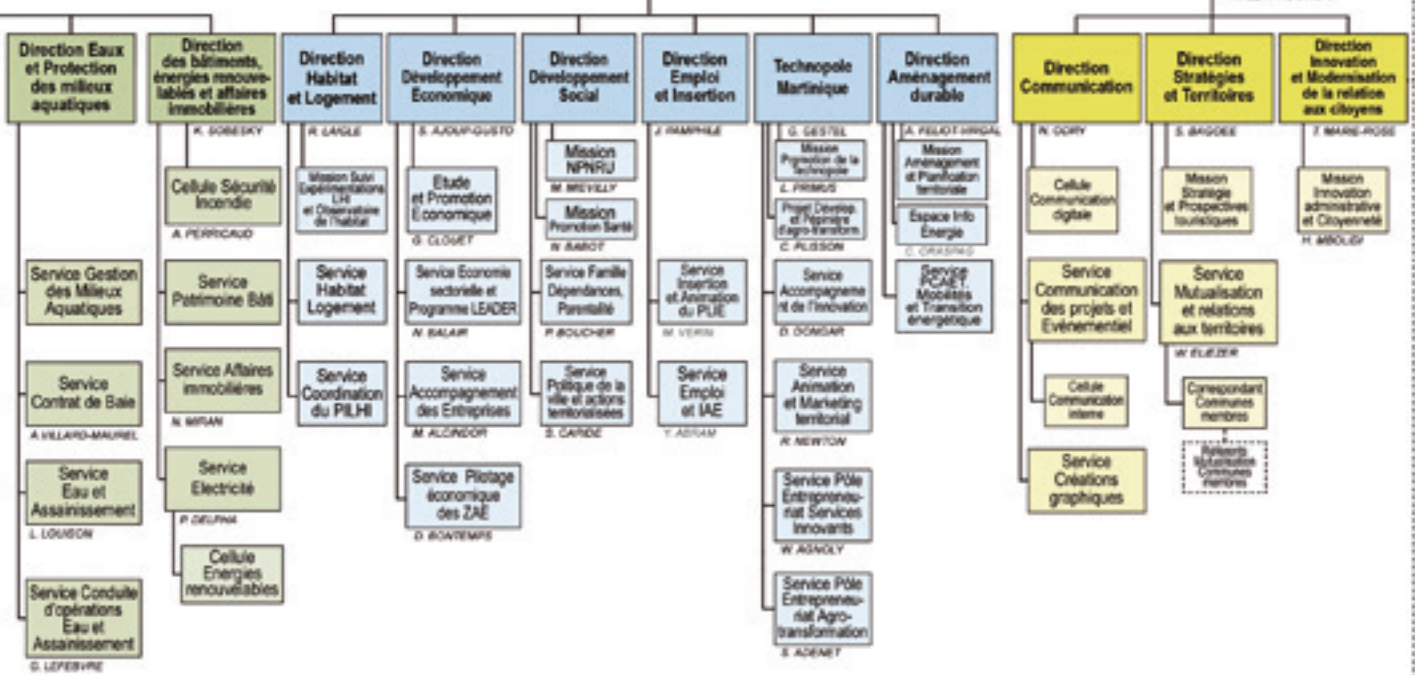
L'ORGANIGRAMME DES SERVICES





4

5



Glossaire :

- CODEV : Conseil de Développement
- IAE : Insertion par l'Activité Economique
- LEADER : Liaison entre Actions de Développement de l'Economie Rurale
- LHI : Lutte contre l'Habitat Indigne
- NPNRU : Nouveau Programme National de Renouveau Urbain
- PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial
- PILHI : Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne
- PLIE : Programme Local d'Insertion et Emploi
- SI : Système d'Information
- SIG : Système d'Information Géographique
- ZAE : Zones d'Activité Economiques

CODEV Centre Martinique



UN TERRITOIRE, UNE COMMUNAUTÉ D'ACTION







UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ANCRÉE DANS LE TERRITOIRE ET TOURNÉE VERS L'AVENIR

La CACEM déploie une politique de développement économique qui conjugue soutien aux entreprises locales, valorisation des ressources du territoire et ouverture aux coopérations nationales et internationales.

Cette stratégie repose sur une action communautaire de proximité, pensée au plus près des administrés, des porteurs de projets et des acteurs économiques, tout en intégrant les grands enjeux contemporains : transition écologique, digitalisation, innovation, emploi et attractivité.

SOUTENIR L'ÉCONOMIE LOCALE ET LES PORTEURS DE PROJETS : DE L'IDÉATION À LA STRUCTURATION

La CACEM accompagne les entrepreneurs à chaque étape de leur parcours, de l'émergence de l'idée jusqu'au développement de leur activité.

DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT ET D'AIDE FINANCIÈRE

AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE (AIE)

Aide financière au paiement du loyer professionnel pour les micro entreprises et TPE en création ou en extension-développement d'activité sur le territoire Centre. Accompagnement sur 12 mois d'activités.

Ce dispositif permet de :

- 1 Soutenir l'installation des TPE dans les centres bourgs, centres villes et quartiers
- 2 Participer à la redynamisation des centres villes et centres bourgs
- 3 Soutenir l'extension-développement d'activités

Au total, les subventions attribuées à ce projet ont atteint :

179 342 €
pour 31 entreprises en 2023

198 276 €
pour 39 entreprises en 2024

223 729,20 €
pour 43 entreprises en 2025

Partenariat CACEM / ADIE visant à accompagner les petites entreprises dans la formalisation de leur activité, notamment à travers l'accès à des solutions de financement et des outils de développement.

ACCOMPAGNEMENT À LA TRANSFORMATION DIGITALE DES ENTREPRISES

Compte tenu de l'aggravation de la fracture numérique entre les entreprises, du besoin essentiel de modernisation des outils et usages numériques, la CACEM a mis en place en 2025 un dispositif d'accompagnement à la transformation digitale des entreprises.

Ce dispositif comporte 3 phases :

PHASE 1 :

➤ Définition du besoin : réalisation d'un diagnostic permettant d'évaluer le niveau de maturité digitale des structures concernées,

PHASE 2 :

➤ Mise en place des solutions préconisées à l'issue du diagnostic, accompagnement personnalisé visant à optimiser les processus, améliorer l'efficacité et soutenir une transition numérique durable,

PHASE 3 :

➤ Suivi de l'entreprise bénéficiaire

PRENDRE PART AUX TEMPS FORTS DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

La CACEM a pris part aux **salons OSE et Forméo, rendez-vous de référence consacrés au développement d'entreprise, à l'orientation, la formation et à l'emploi**, avec un accent marqué sur la valorisation de l'entrepreneuriat.

Ces rendez-vous constituent des espaces privilégiés d'échanges, d'information et de mise en réseau, favorisant l'accompagnement des porteurs de projets, la valorisation des parcours professionnels et le développement de dynamiques entrepreneuriales sur le territoire.



L'ensemble de ces actions témoigne de l'engagement de la CACEM en faveur du développement économique local.

Elles visent à lever les freins à l'entrepreneuriat, à sécuriser et structurer les parcours professionnels, tout en accompagnant la montée en compétences des acteurs économiques.

À travers ces dispositifs, la CACEM entend renforcer durablement la compétitivité des très petites entreprises et des PME du territoire, favoriser leur pérennité et soutenir la création de valeur et d'emplois.



VALORISER LA CONSOMMATION LOCALE ET STRUCTURER UNE ÉCONOMIE DURABLE

La promotion des circuits courts et du « mieux manger local » constitue un axe fort du développement économique communautaire.

Organisation de **projets de coopération inter-GAL**, notamment autour de la consommation locale et de l'alimentation saine.



Actions emblématiques comme **l'événement Jounen Manjé Lokal**, combinant concours jeunesse, visites de terrain et journées d'échanges entre acteurs.



Création et diffusion d'un **livret de recettes « De chez nous »**, valorisant les produits et savoir-faire culinaires martiniquais.



Ces initiatives participent activement au renforcement de l'économie rurale, en soutenant les acteurs locaux et en dynamisant les circuits de proximité. Elles encouragent également l'adoption de modes de consommation plus responsables et durables, tout en contribuant à valoriser et affirmer l'identité économique, sociale et culturelle du territoire.

Ces actions ont d'ailleurs été saluées par l'attribution à la CACEM du Grand Prix du Jury lors des Victoires de l'Investissement Local 2024.



AMÉNAGER ET STRUCTURER LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (ZAE)

La CACEM s'engage dans une démarche de maîtrise et de sécurisation du foncier économique, afin de garantir une gestion durable, cohérente et stratégique des zones d'activités sur son territoire. Cette action visant à renforcer l'attractivité économique tout en assurant une meilleure valorisation du patrimoine communautaire, comprend :

La reprise et
sécurisation
du foncier
économique

La clôture
de concessions
d'aménagement et
la réintégration
des parcelles dans
le patrimoine
communautaire

Le transfert
effectif de plusieurs
ZAE à la CACEM,
permettant la mise en
œuvre d'opérations
d'aménagement
structurantes.

Dans une logique de montée en gamme des zones d'activités, la CACEM déploie **une stratégie globale de modernisation et de renforcement de l'attractivité des ZAE**, afin d'améliorer le cadre de travail des entreprises et l'image du territoire via :

- › La mise en place d'une identité visuelle commune aux ZAE,
- › La programmation de travaux d'envergure (voiries, trottoirs, mise hors d'eau) pour un montant supérieur à 5 M€.

Au-delà des aménagements physiques, la CACEM favorise également une dynamique collective et partenariale entre les acteurs économiques, en organisant des réunions inter-zones d'activités autour de thématiques clés pour le développement local et la qualité de vie au travail : emploi, RSE, réduction des déchets, sécurité et convivialité.

L'objectif poursuivi est de renforcer durablement l'attractivité économique du territoire, tout en contribuant à l'amélioration du cadre de travail des entreprises et des salariés. Cette démarche vise à créer un environnement plus favorable au développement des activités économiques, à la qualité de vie au travail et à la performance des acteurs locaux.

INNOVATION, AGRO-TRANSFORMATION ET RAYONNEMENT TERRITORIAL : LA PÉPINIÈRE UP'AGRO

A travers la construction et le lancement d'Up'Agro, une des pépinières d'entreprises de Technopole Martinique, la CACEM affirme sa volonté de soutenir l'innovation, de structurer les filières agroalimentaires locales et de renforcer le rayonnement économique du territoire. Cette pépinière d'entreprises en agro-transformation s'inscrit pleinement dans une stratégie de développement durable, créatrice de valeur et d'emplois.



Véritable levier de développement pour l'industrie agroalimentaire locale, la pépinière Up'Agro a été pensée comme un outil d'accompagnement et de structuration, favorisant **l'émergence de projets innovants et la montée en compétences des entrepreneurs du territoire**.

Dans une démarche de recherche de projets innovants, des appels à candidatures ont été lancés en 2023 et 2025 afin d'héberger et d'accompagner des porteurs de projets en agro-transformation.



A son démarrage en début 2025, la pépinière Up'Agro a **accueilli 4 jeunes entreprises martiniquaises des secteurs de la cosmétique et de l'agro-alimentaire** : SHB Biotech, H2L'O, Ykonio et L'Oiseau du Paradis. Dès la mi-2026, 4 nouvelles start-ups rejoindront la communauté d'entrepreneurs au sein d'Up'Agro.

Par son positionnement stratégique et son caractère Innovant, Up'Agro s'inscrit pleinement dans la dynamique de Technopole et bénéficie ainsi d'une forte visibilité institutionnelle et internationale. Aussi, la montée en charge de ce nouvel équipement économique contribue au rayonnement de la CACEM bien au-delà du territoire communautaire. Il participe également à la dynamique de développement du territoire, notamment, à travers son inscription dans le programme Territoires d'Industrie et aux coopérations à différentes échelles.

Sur plus de 700 m², Up'Agro offre, à des tarifs attractifs, des locaux (12 ateliers 35m² et 4 ateliers de 63m²), des équipements et des services répondant aux besoins spécifiques des entreprises des secteurs de l'agroalimentaire et de la cosmétique. Cette plateforme d'entrepreneuriat industriel s'inscrit dans une démarche Qualité Environnementale des Bâtiments et répond à toutes les normes sanitaires.

UNE ACTION ÉCONOMIQUE OUVERTE À L'INTERNATIONAL ET AUX PARTENARIATS STRUCTURANTS

Le développement économique du territoire s'inscrit également dans une logique d'ouverture et de coopération :

En accueillant des délégations étrangères (Roumanie, Cuba) dans le cadre du programme LEADER

En participant à des événements européens stratégiques, comme le Congrès européen LEADER des RUP

En signant des conventions majeures (CCIM, AFD) renforçant l'ingénierie financière et l'accompagnement des projets structurants.



Ces actions contribuent activement au renforcement du rayonnement du territoire Centre, en valorisant ses initiatives, ses savoir-faire et ses dynamiques économiques. Elles favorisent également le partage d'expériences, la mise en réseau des acteurs et l'émergence de collaborations stratégiques et innovantes, créatrices de valeur durable pour le territoire.

TOURISME ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE : UN LEVIER COMPLÉMENTAIRE DE DÉVELOPPEMENT

Avec l'Office du tourisme Terres de Centre, la CACEM positionne le tourisme comme un levier stratégique de développement économique durable. Cette approche vise à valoriser les atouts du territoire, à stimuler l'attractivité locale et à générer des retombées économiques tout en préservant le patrimoine naturel, culturel et social.

En 2023 et 2025, la CACEM, **partenaire de la Trantsat Jacques Vabre, a soutenu et dynamisé l'anima-**

tion du village d'arrivée, affirmant ainsi sa volonté de faire de cet événement international un levier d'attractivité et de rayonnement pour le territoire. Par ailleurs, en 2023, 2024 et 2025, l'Office du tourisme Terres de Centre a organisé les Boukans de la Baie, un rendez-vous fédérateur mêlant culture, gastronomie et animation locale, visant à dynamiser le littoral, renforcer le lien social et promouvoir les savoir-faire et talents du territoire auprès du grand public.

SCHOELCHER, LABELLISÉE « STATION CLASSÉE DE TOURISME »

Schoelcher devient la **première commune ultramarine à obtenir le label « Station Classée de Tourisme »**, rejoignant ainsi le cercle restreint des 300 communes françaises détentrices de cette distinction.

Déjà labellisée commune touristique en 2022, Schoelcher a franchi un cap en mai 2024 en obtenant cette distinction, attribuée pour 12 ans.

Celle-ci récompense les collectivités investies dans l'attractivité de leur territoire.

La ville a misé sur l'accessibilité, la préservation de l'environnement avec son engagement dans la réserve de biosphère de l'UNESCO et le numérique. Elle est ainsi devenue la première ville 100% connectée à la fibre des Outre-Mer.





UNE MISSION PORTÉE PAR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET LE CADRE DE VIE

De 2023 à 2025, la CACEM a poursuivi une stratégie environnementale fondée sur une action publique à la fois opérationnelle, structurante et partenariale. Dans un contexte marqué par les effets du changement climatique, les enjeux de gestion des déchets, de préservation des ressources naturelles et de prévention des risques, la collectivité a renforcé son rôle de pilote territorial, en conjuguant investissements, sensibilisation des habitants et amélioration continue des services publics.



LA MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS ET LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La période a été marquée par **la poursuite de la remise en état et de la modernisation de l'éclairage public communautaire** sur différents sites (PPEZA, MFME, Californie, Basse Gondeau...), contribuant à la fois à la sécurité des usagers et à la maîtrise des consommations énergétiques. En parallèle, la CACEM a engagé **des actions de réhabilitation et d'optimisation de ses centrales photovoltaïques**, permettant de conforter la production d'énergie renouvelable sur le patrimoine communautaire et de renforcer l'inscription de la collectivité dans une trajectoire de transition énergétique.

Ces actions ont été complétées par le lancement de marchés et l'acquisition de **nouveaux matériels de nettoyage**, visant à renforcer l'efficacité des interventions sur l'espace public, à améliorer la réactivité des équipes et à répondre aux attentes croissantes des habitants en matière de propreté.

La CACEM a notamment doté de trois nouvelles camionnettes et deux nouveaux fourgons son équipe de bûcherons, qui a aussi bénéficié d'une formation en grimpe.



GESTION DES DÉCHETS : STRUCTURER LES ÉQUIPEMENTS ET ACCOMPAGNER LES USAGES

Afin d'améliorer les conditions de collecte et de limiter les dépôts sauvages, la CACEM a poursuivi **la réalisation d'abris-bacs, la création de dalles pour points d'apport volontaire (PAV)** et l'aménagement de sites dédiés, en étroite collaboration avec les communes. Ces équipements permettent de structurer les pratiques de dépôt, de renforcer la propreté des espaces publics et de favoriser l'appropriation des dispositifs par les usagers.

Parmi les projets structurants en phase active, on peut citer **la future déchèterie du Lamentin** ou

la plateforme de broyage des déchets verts du centre, au PTE de la Trompeuse.

Ces projets traduisent la volonté de la CACEM d'améliorer la couverture territoriale des équipements, de développer des solutions de proximité et de mieux répondre aux besoins liés aux déchets verts et aux encombrants.

Enfin, **le PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés)** a poursuivi son déploiement durant la période 2023-2025.

De nombreuses actions ont été déployées et la communication du programme s'est intensifiée, afin de sensibiliser la population à de nombreuses thématiques (promotion des couches lavables, du compostage ou du recyclage entre autres).

SENSIBILISATION ET CHANGEMENT DES COMPORTEMENTS

Convaincue que la transition écologique repose également sur l'évolution des comportements, la CACEM a déployé de nombreuses actions de sensibilisation à destination des habitants. En 2024, la **première édition de l'opération « Fier.e de mon quartier »** a permis de mobiliser les communes, les associations et les habitants autour d'actions concrètes de propreté, de valorisation des espaces publics et de responsabilisation collective.

Cette opération a été reconduite en 2025 et vise à collecter meubles, électroménager, déchets verts, métaux ou matelas, sur une journée.



La collectivité a également procédé au **lancement officiel du réseau des guides composteurs en 2023**, favorisant la gestion de proximité des biodéchets et la diffusion de pratiques vertueuses à l'échelle des quartiers.

Les guides composteurs bénévoles sont des personnes qui assurent un relais de proximité en lien avec la collectivité. Elles participent à la mise en place d'actions de sensibilisation auprès de leurs concitoyens sur le compostage des déchets organiques de la cuisine et des déchets verts du jardin (organisation d'événements et de visites, stands d'information, temps d'échange...).



Ces actions ont été renforcées par des campagnes ciblées portant notamment sur les matelas usagés, l'utilisation de sacs biodégradables, ainsi que par **une large campagne de communication « On fait équipe ? »**, déployée en juin 2025 sur l'ensemble du réseau d'affichage du territoire communautaire. Cette campagne, appelée à être complétée par un film dédié à la gestion de la chaîne des déchets et de la production de capsules vidéo thématiques, vise à accompagner durablement le changement des comportements et à renforcer le sentiment de responsabilité partagée autour de la réduction des déchets.



LA BRIGADE DE L'ENVIRONNEMENT : 20 ANS D'ENGAGEMENT AU SERVICE DU CADRE DE VIE

L'année 2024 a constitué un temps fort avec la célébration des 20 ans de la Brigade de l'Environnement de la CACEM. Depuis sa création en 2004, cette brigade joue un rôle essentiel dans la protection du cadre de vie, à travers des missions de surveillance, de sensibilisation et de lutte contre les incivilités environnementales.

LA BRIGADE EST ORGANISÉE AUTOUR DE QUATRE PÔLES :

> **le pôle Surveillance** qui assure le suivi des zones sensibles, l'application des sanctions et l'utilisation de la vidéo surveillance ;

> **le pôle Relations avec les usagers** qui est chargé de l'organisation et de la planification des bennes, du suivi des doléances et de l'encaissement des frais liés aux infractions ;

> **le pôle Education à l'environnement** qui sensibilise les écoles, les associations et le grand public ;

> **le pôle Travaux et signalétique** qui installe et réalise la maintenance des panneaux environnementaux.

L'action quotidienne des brigadiers constitue un levier concret et reconnu pour accompagner les habitants et améliorer durablement la propreté du territoire. Cet anniversaire a permis de valoriser un dispositif devenu incontournable dans la politique environnementale communautaire.



EN 20 ANS, LA BRIGADE DE L'ENVIRONNEMENT A ENREGISTRÉ :



216 631
dépôts sauvages suivis
sur le territoire



44 430
signalements transmis
par les administrés



28 700
contraventions émises pour un
montant total de **287 349,17 €**

PRÉSERVER L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES

Sur la période 2023-2025, la CACEM a renforcé son action en matière de gestion de l'eau et de protection des milieux aquatiques, en structurant sa gouvernance et ses capacités opérationnelles. Le recrutement d'un chef de service dédié à la conduite d'opérations en eau et assainissement a permis de sécuriser la maîtrise d'ouvrage et d'accompagner les projets structurants.

L'année 2024 a été marquée par une phase de transition au sein de la régie ODYSSI, avec le départ de son directeur général. La CACEM a assuré la continuité du service public par un intérim de direction, avant la prise de fonction d'un nouveau directeur. Dans ce contexte, un plan de redressement et de restructuration a été engagé afin de consolider la gouvernance, d'améliorer l'organisation et de préparer les investissements à venir.

Par ailleurs, la collectivité a lancé **les études du nouveau schéma directeur d'assainissement des eaux usées**, outil stratégique de planification

destiné à répondre aux enjeux de croissance urbaine, de protection des milieux et de conformité réglementaire.

Des **ateliers de concertation sur les zones de mouillage** ont également été menés en 2023 par le Contrat de la Grande Baie Martinique, associant les acteurs concernés afin de concilier usages maritimes et préservation des écosystèmes.



PRÉVENIR LES RISQUES ET S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La CACEM a poursuivi **son engagement dans la prévention des risques naturels**, notamment les inondations et les risques littoraux. Le recrutement de deux animatrices PAPI a permis de renforcer l'animation territoriale et la mise en œuvre des actions de prévention.

L'obtention du Fonds Vert à hauteur de 1,2 M€ a constitué un levier majeur pour l'entretien des systèmes d'endiguement, la réalisation d'études topographiques et géotechniques complémentaires et le renforcement des équipes dédiées.

En parallèle, la collectivité a poursuivi les études des voies communautaires prioritaires jusqu'à la phase PRO, contribuant à une meilleure prise en compte des enjeux de sécurité et de résilience des infrastructures.

En 2024, **la création d'une Commission Sécurité et Prévention dédiée au risque tsunami** a renforcé la gouvernance des risques majeurs. Les actions engagées incluent la préparation de l'installation de 2 000 panneaux de signalisation destinés à orienter la population vers les points de rassemblement, ainsi que la mise en œuvre du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS).

RESTAURER LES MILIEUX NATURELS : L'EXEMPLE DE PORT COHÉ

Le projet de restauration écologique du site de Port Cohé illustre l'approche globale portée par la CACEM en matière de protection des milieux naturels. En 2025, les opérations menées ont permis **le retrait de navires hors d'usage, l'évacuation de déchets inertes et dangereux, la poursuite du nettoyage de la mangrove et la replantation de mangles**, en partenariat avec l'association Roots of the Sea. Grâce à une subvention de 100 000€, le projet Bestlife30 Port Cohé vise à restaurer et accompagner la reconquête naturelle de la biodiversité sur une surface totale de 1 880m², répartie en 3 zones de mangrove.



PILOTER LES OPÉRATEURS AVEC RESPONSABILITÉ

Enfin, la CACEM veille à un pilotage attentif de ses opérateurs dans le domaine environnemental. La situation du SMTVD, caractérisée par un excédent comptable et un déficit de trésorerie, fait l'objet d'un suivi renforcé afin de garantir la soutenabilité financière du service de traitement des déchets et la continuité des missions. Cette vigilance s'inscrit dans une logique de responsabilité et de sécurisation du service public à moyen et long terme.



L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE PENSÉ POUR ET AVEC LES CITOYENS

Entre 2023 et 2025, la CACEM a mis en œuvre une politique d'aménagement du territoire avec une idée claire : le développement du territoire doit avant tout répondre aux besoins des habitants et se construire avec eux. Face aux grands défis actuels – transition écologique, changement climatique, qualité du cadre de vie et déplacements plus durables – la collectivité a fait le choix d'une démarche globale, progressive et basée sur le dialogue et la participation citoyenne.

Cette période a été jalonnée de démarches de planification stratégique, de projets structurants et de réhabilitations d'espaces publics, toutes guidées par une volonté constante d'associer les habitants, les acteurs locaux et les partenaires institutionnels. L'aménagement du territoire est ainsi devenu un levier central d'amélioration de la qualité de vie, de renforcement du lien social et de construction d'un territoire plus résilient.

CO-CONSTRUIRE LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT)

La révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) a constitué un temps fort de la période 2023-2025 pour la CACEM. Document de planification stratégique pour les 20 prochaines années, le SCoT fixe les grandes orientations en matière d'aménagement de l'espace, d'habitat, de mobilités, de développement économique et de préservation des ressources naturelles. Il doit notamment tenir compte des évolutions réglementaires dont l'ordonnance de modernisation des SCOT de 2020, l'application de la loi Climat et Résilience et de l'objectif Zéro Artificialisation Nette.

Consciente de l'impact direct de ces orientations sur le quotidien des habitants, la Communauté d'Agglomération a souhaité inscrire cette révision

dans une démarche d'association et de concertation approfondie. Des **ateliers thématiques et participatifs** ont été organisés dès 2024, réunissant élus, techniciens, acteurs socio-économiques, associations et citoyens autour de thématiques clés : **qualité de vie, organisation urbaine, environnement, mobilités et attractivité du territoire.**

Ces temps d'échanges ont permis de recueillir des contributions variées, d'identifier les attentes des administrés et de confronter les points de vue. Ils ont également favorisé une meilleure compréhension des enjeux de planification territoriale, souvent complexes, en les rendant accessibles au plus grand nombre.

RÉUNIONS PUBLIQUES ET APPROPRIATION COLLECTIVE

La démarche s'est poursuivie en 2025 avec l'organisation de réunions publiques de concertation et d'événements dédiés, dont « **la Semaine SCoT** », marquant une étape décisive dans l'appropriation du projet par les citoyens. Ces rendez-vous ont permis de présenter l'avancement des travaux, d'expliquer les choix opérés et de répondre aux interrogations du public.



Cette gouvernance ouverte traduit une évolution dans la manière de concevoir l'aménagement du territoire : il ne s'agit plus seulement de planifier, mais de construire une vision partagée, en tenant compte des usages, des besoins et des aspirations des habitants.

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) définissant un nouveau projet de territoire Centre ayant été finalisé fin 2025, l'enquête publique sera lancée en 2026 dans l'objectif d'une approbation du SCoT dans le courant de l'année.



BUDGET PARTICIPATIF... LES CITOYENS ONT LA PAROLE !

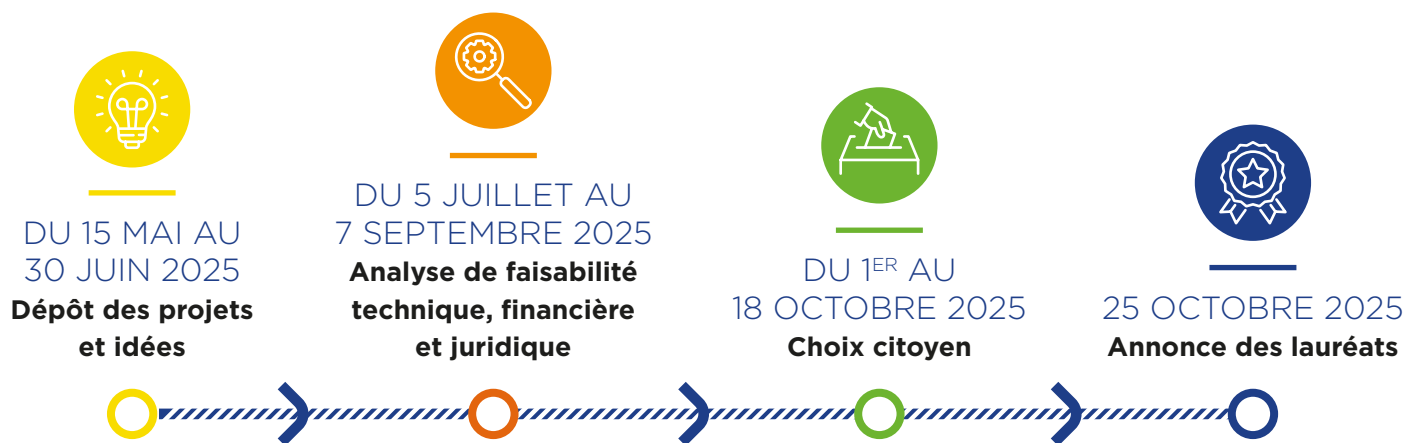
Le 15 mai 2025, la CACEM lançait son premier Budget participatif, une démarche innovante d'implication citoyenne permettant aux habitants du Territoire Centre – particuliers, collectifs ou associations – de proposer des projets au service de leur cadre de vie.

Cette initiative, portée par la volonté de renforcer la démocratie participative au sein de l'agglomération, a pour objectif de :



UN PROCESSUS CITOYEN

Le Budget participatif s'est articulé autour de plusieurs phases :



Pour cette première édition, 104 dossiers ont été déposés. Après examen par le comité de sélection intégrant des citoyens, des membres du Conseil de Développement et des élus communautaires des 4 villes membres, 50 projets ont été jugés recevables, répartis autour de 7 grandes thématiques : lien social, cadre de vie, environnement, sport, culture, jeunesse et patrimoine local.

Les propositions ont ensuite été soumises à l'expertise des comités et services compétents.

À l'issue d'une phase d'analyse de faisabilité, 16 projets finalistes ont été soumis au choix citoyen, du 1^{er} au 18 octobre 2025. Le dépouillement des votes et la proclamation des résultats ont été effectués en présence d'un huissier de justice.

CINQ PROJETS POUR TRANSFORMER ET EMBELLIR LE CŒUR DU TERRITOIRE

Le samedi 25 octobre 2025, la CACEM a organisé la cérémonie d'annonce des lauréats de cette première édition du Budget participatif. Cinq projets portés par des citoyens des 4 communes membres ont été récompensés pour leur créativité et leur contribution au bien-vivre ensemble :

➤ **Un espace de détente éco-responsable et ludique** au cœur du Lamentin par Éloïs THÉOTISTE

➤ **Un espace de détente multidisciplinaire** en pleine nature à Saint-Joseph par Marie-Paule PATOLE

➤ **Des Oiseaux du paradis** pour assainir l'île aux fleurs à Schoelcher par Jocelyne MOURIESSE

➤ **L'aménagement d'un parcours sportif** autour du stade Pierre-Aliker à Fort-de-France par Nathalie LOUISON

➤ **Des couleurs pour nos villes : street art** à la Savane à Fort-de-France par Maëlys BOUTEL.

La prochaine étape est la mise en œuvre des projets lauréats courant 2026. Les citoyens à l'origine des projets resteront impliqués et associés aux différentes phases de mise en œuvre.



DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT URBAIN ET PORTUAIRE D'ENVERGURE SUR LE TERRITOIRE

LES OPÉRATIONS INSCRITES AU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU) SE POURSUIVENT

Depuis fin 2020, la CACEM accompagne la ville de Fort-de-France dans la réalisation de son NPNRU en collaboration avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU). Ce projet vise notamment à renforcer l'attractivité de la ville capitale et poursuivre la transformation de certains quartiers. Associée au pilotage opérationnel sur le volet insertion, animation du relogement et d'accompagnement des entreprises, la CACEM est maître d'ouvrage sur 3 principales opérations d'aménagement :

➤ **L'aménagement du boulevard Modock** vise à réorganiser la voirie et à installer une passerelle afin de garantir une continuité piétonne le long du boulevard. Il favorise également le principe d'une circulation douce et apaisée, respectueuse du développement durable pour répondre aux problématiques de circulation aux entrées de ville de Fort-de-France.

➤ **L'opération Maison de la fontaine Gueydon,**

➤ **La construction du marché aux poissons** qui doit regrouper le marché aux poissons et le marché aux légumes Max Ransay sous un nouvel équipement communautaire proposant une nouvelle offre de services et de petite restauration.

UNE VISITE OFFICIELLE EN VUE DE L'AMÉNAGEMENT DU BOULEVARD MODOCK

Le lundi 17 mars 2025, une visite officielle a eu lieu sur le Boulevard Modock à Fort-de-France en présence du Président de la CACEM, Luc CLÉMENTÉ, du Maire de Fort-de-France, Didier LAGUERRE, ainsi que des techniciens de la CACEM et des entreprises titulaires du marché. Cette rencontre a permis de présenter en détail le projet de modernisation et de requalification de cet axe structurant de la capitale.



AVANT



APRÈS

Le Boulevard Modock est un axe essentiel pour la circulation et l'activité économique locale. Il relie le pont Damas au pont de l'Abattoir sur 730 mètres.

Lors de cette visite, les élus et les techniciens ont présenté les grandes étapes du chantier, son calendrier et les impacts attendus pour les habitants et commerçants.

Le coût global de l'opération s'élève à 6,34 millions d'euros HT, auxquels s'ajoutent 1,5 million d'euros HT pour une passerelle prévue dans une seconde phase.

L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) cofinance le projet à hauteur de 700 375 euros HT.

Ce projet de requalification urbain marque une étape importante dans l'aménagement du territoire et la modernisation de Fort-de-France. Il illustre une approche intégrée conciliant usages, attractivité et durabilité.



LE PORT DE PLAISANCE DE L'ÉTANG Z'ABRICOTS : UN ÉQUIPEMENT STRUCTURANT DU TERRITOIRE

Le port de l'Étang Z'Abricots constitue un équipement stratégique pour la Communauté d'Agglomération, à la fois en matière de mobilité maritime, de développement économique et de loisirs nautiques. Son aménagement et sa gestion s'inscrivent dans une logique de durabilité, de sécurité et de respect des milieux naturels.

Afin d'offrir un meilleur confort aux plaisanciers, la CACEM a bétonné le parc de bateaux à sec. Une dernière tranche doit être réalisée en 2026. Le système d'alimentation en eau et en électricité a été amélioré pour répondre aux besoins des utilisateurs et des bornes seront remises en fon-

ctionnement pour permettre une facturation au réel de la consommation. Par ailleurs, la communauté d'agglomération a modernisé le système de Wifi et le dispositif de badgeage afin que les usagers puissent utiliser leur téléphone portable pour accéder aux pontons.

Un projet d'investissement vise à **renforcer la position du port comme acteur clé de l'économie bleue en Martinique**. En modernisant les infrastructures et en augmentant la capacité d'accueil, il attirera davantage de plaisanciers, stimulera l'économie locale, et fera du port un centre de référence pour les activités nautiques. Ce plan pluriannuel, composé de plusieurs phases d'investissements structurants, est conçu pour répondre efficacement aux défis futurs.

Les objectifs du projet :

- Développer un schéma global et cohérent d'aménagement portuaire, permettant d'accroître la capacité d'accueil du port tout en améliorant ses infrastructures et ses services,
- Répondre aux besoins croissants des plaisanciers tout en renforçant l'attractivité touristique et économique de la région.

Les grands axes :

- L'extension des infrastructures portuaires
- L'aménagement de nouvelles zones d'activités et de détente
- La création d'une digue pour protéger les installations portuaires
- L'amélioration des équipements techniques et de service

LES 4 PHASES DU PROJET :



PHASE 1 :

> Extension du port vers le nord avec 100 places supplémentaires



PHASE 2 :

> Construction de la digue Abricot pouvant recevoir un terminal de navettes maritimes électriques
> Aménagement d'un terre-plein technique avec digue en enrochement



PHASE 3 :

> Construction de la digue des Grives
> Aménagement du terre-plein Marché
> Aménagement du terre-plein Abricots



PHASE 4 :

> Aménagement du Bassin des Grives
> Finalisation de l'aménagement du terre-plein Grives



LE BUDGET PRÉVISIONNEL :

77,5 millions d'euros HT



LE PORT DE PLAISANCE DE L'ÉTANG
Z'ABRICOTS À HORIZON 2030

21
places au
mouillage

) 200
places de rack

) 1000
anneaux de
capacité d'accueil

) 2 500m²
de terre-pleins pour
shipchandlers

) 3000m²
de surfaces
commerciales dédiées
à la restauration et
aux loisirs nautiques



L'OBTENTION DE LA CERTIFICATION « PORTS PROPRES »

Le port de l'Étang Z'abricots a engagé une démarche volontaire visant à l'obtention de la certification « Ports propres ». Cette certification reconnaît les efforts réalisés en matière de gestion environnementale des ports de plaisance, notamment en ce qui concerne la prévention des pollutions, la gestion des déchets, la protection des milieux aquatiques et la sensibilisation des usagers.



L'obtention de cette certification témoigne de l'engagement de la collectivité à **concilier activités portuaires et respect de l'environnement**. Elle repose sur la mise en place de procédures rigoureuses, d'équipements adaptés et d'actions de sensibilisation à destination des plaisanciers et des professionnels.

UNE DÉMARCHÉ PÉDAGOGIQUE ET PARTENARIALE

La certification « Ports propres » s'inscrit également dans une logique de pédagogie et de responsabilisation des usagers. Elle récompense les moyens mis en place pour promouvoir les bonnes pratiques environnementales et renforcer l'adhésion des usagers du port à cette démarche vertueuse. Une fresque murale ludo-éducative de sensibilisation à la faune et à la flore a notamment été réalisée en 2024 dont la 2ème tranche doit être réalisée en 2026.

DES ÉQUIPEMENTS RÉHABILITÉS POUR UN MEILLEUR CONFORT DES ADMINISTRÉS

La qualité des espaces publics constitue un élément essentiel du cadre de vie des habitants. Entre 2023 et 2025, la Communauté d'Agglomération a mené plusieurs projets de requalification visant à transformer des lieux existants en espaces plus conviviaux, sécurisés et attractifs.

L'AIRE DE JEUX DE PLAGE DE SCHËLCHER : UN LIEU DE VIE REPENSAÉ POUR TOUS

La requalification de l'aire de jeux de plage de Schœlcher illustre cette dynamique. Situé sur le front de mer, cet équipement bénéficie d'un cadre paysager privilégié et joue un rôle central dans les usages de loisirs et de détente. Plusieurs opérations ont été engagées :

- La mise en place d'une protection de 5 cm d'épaisseur de type sol souple sportif sur les massifs béton,
- L'apport complémentaire de sable,
- Le rehaussement des gardes corps devant les gradins.

Ces travaux ont permis de **moderniser les installations, d'améliorer la sécurité des usagers et de diversifier les équipements**, en tenant compte de leurs attentes. L'inauguration en avril 2025 a marqué l'aboutissement d'un projet qui garantit la tenue d'événements sportifs nationaux et internationaux, tels que le tournoi de beach tennis.



Coût de l'opération :
536 432,07 €





LA PLACE DES FÊTES DE SAINT-JOSEPH : UN ESPACE MULTIFONCTIONNEL

Dans la même logique, la modernisation de la Place des fêtes de Saint-Joseph vise à **redonner une place centrale à cet espace emblématique du centre-bourg**. Ce lieu au cœur de la vie locale, a fait l'objet d'un projet visant à renforcer son attractivité et sa fonctionnalité.

Les aménagements prévus – revêtement en enrobé coloré, nouveaux jeux, kiosques, îlots végétalisés, rénovation du jet d'eau – répondent à un double objectif : améliorer le confort et la sécurité des usagers tout en offrant un espace capable d'accueillir des événements culturels, associatifs et festifs.



Montant des travaux :
446 435,62€

DE NOUVEAUX ABRIS DE BUS POUR PROTÉGER LES VOYAGEURS

En lien avec Martinique Transport et les 4 communes membres, la CACEM a enlevé les abris de bus défectueux et les a remplacés. Ces nouveaux équipements pourront accueillir et protéger les usagers du soleil et des intempéries.



MOBILITÉS ET ACCESSIBILITÉ : DÉSENCLAVER ET SÉCURISER

L'amélioration des mobilités constitue un enjeu majeur pour l'égalité d'accès aux services, à l'emploi et aux équipements. La période 2023-2025 a été marquée par plusieurs projets de voirie structurants, visant à désenclaver certains quartiers et à fluidifier les déplacements.

L'ouverture de la voie de désenclavement qui relie le port de l'Étang Z'Abricots au giratoire du stade Pierre ALIKER a ainsi permis d'améliorer la desserte de l'arrière du terminal à conteneurs.



FINANCEMENT

Coût des travaux :

1 500 500€ HT (estimatif)

Financement HT :

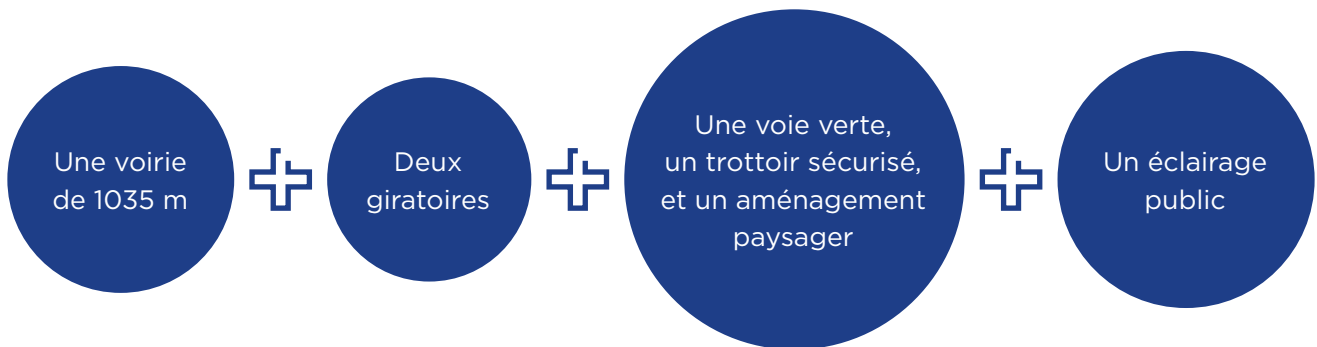
Dotation de Soutien à l'Investissement Local :

80% • 1 200 400€ HT

CACEM :

20% • 300 100€ HT

Des travaux ont également débuté pour aménager la voie de liaison RN2-Case Navire. La 1^{ère} phase des travaux porte sur la création d'un giratoire en bas de Terreville. Le projet global prévoit :



Le montant estimé des travaux s'élève à **1 million d'euros.**

En vigilance constante à l'égard de la sécurité des usagers et des riverains, la CACEM a mené d'autres travaux sur le territoire :

Enrobés sur le front de mer de Fort-de-France dans le secteur Almadies-Alizés-Régatiers.
Coût des travaux : 375 000 €.

Enrobés pour réduire les nuisances sonores dans la zone de glissement de la RC26 quartier Acajou.
Montant des travaux : 225 000 €.

Le début des travaux de reprise du talus, de reconstruction du mur de soutènement et de la voie communautaire est prévu en 2026.

Confortement et aménagement de la portion de route entre l'échangeur de Californie et l'intersection menant au lotissement Morne Pavillon.
Coût des travaux : 750 000 €.

Démarrage du confortement du talus supportant une portion de la voie communautaire RC22 à Ravine Touza par la réalisation d'une paroi bétonnée et clouée.
Montant des travaux : 320 000 €.

VERS DES MOBILITÉS PLUS DURABLES

Au-delà de la circulation automobile, les projets intègrent de plus en plus les principes de mobilité durable : cheminements piétons sécurisés, voies vertes, zones de circulation apaisée et aménagements favorables aux mobilités douces. Cette évolution répond à une attente forte des usagers en matière de sécurité et témoigne de l'engagement de la collectivité pour l'environnement.





LE LIEN SOCIAL AVANT TOUT

La Communauté d'agglomération place la cohésion sociale au cœur de son action publique, convaincue que le développement territorial ne peut être durable sans une attention constante portée aux habitants, à leurs conditions de vie et à l'égalité d'accès aux droits et aux services. Dans un territoire marqué par des fragilités sociales persistantes, des inégalités d'accès au logement, à l'emploi et au numérique, la collectivité a déployé une stratégie globale visant à renforcer les solidarités, soutenir les parcours de vie et accompagner les publics les plus vulnérables.

Cette politique de cohésion sociale repose sur une approche partenariale étroite avec les communes, les institutions, les associations et les acteurs socio-économiques, ainsi que sur une présence renforcée auprès des habitants. Elle s'articule autour de plusieurs leviers majeurs : l'habitat et le logement, l'insertion professionnelle et l'emploi, l'accès aux services et aux droits, l'inclusion numérique et le soutien aux familles.

CONDUIRE UNE POLITIQUE DE L'HABITAT AU SERVICE DE L'ÉQUITÉ SOCIALE

FAVORISER L'ACCÈS À UN LOGEMENT DIGNE ET ADAPTÉ

Le logement constitue un déterminant majeur de la cohésion sociale. Consciente de cet enjeu, la Communauté d'agglomération a poursuivi la mise en œuvre de son Programme Local de l'Habitat (PLH) en l'inscrivant pleinement dans une logique de solidarité territoriale.

Face à un parc de logements parfois dégradé, à une vacance importante et à une demande soutenue de logements sociaux, la collectivité a renforcé ses dispositifs d'intervention afin d'améliorer les conditions de vie des habitants.

En 2025, la CACEM a lancé un **dispositif articulé autour de 5 aides financières à l'habitat** permettant de :

- Soutenir les propriétaires dans la réalisation des travaux de rénovation de leurs logements,
- Répondre aux besoins des ménages en perte d'autonomie ou en situation de handicap d'être bien logés
- Remobiliser les logements vacants pour une remise sur le marché,
- Accompagner la sortie d'indivision,
- Sécuriser les propriétaires bailleurs volontaires pour mettre en location leurs biens,
- Permettre aux ménages modestes de devenir propriétaires.

Un dispositif cofinancé par la CAF, la CGSS, l'Etat, la CTM et Action Logement.

Pour bénéficier de ces aides allant de 1 500€ à 8 000€, les demandeurs doivent s'adresser aux opérateurs sociaux agréés qui se chargent de :

- Les conseiller, analyser leur situation et tester leur éligibilité,
- Réaliser toutes les démarches administratives,
- Les aider à bénéficier des subventions de la CACEM et des autres partenaires,
- Suivre les travaux le cas échéant.

Cette action contribue à sécuriser les parcours résidentiels et à prévenir les situations de vulnérabilité sociale.



LUTTER CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET LA VACANCE

La lutte contre l'habitat indigne constitue un axe prioritaire de l'action communautaire. À travers **la mise en œuvre du Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI)**, la collectivité renforce l'ingénierie territoriale et la coordination des acteurs concernés. L'accompagnement social des ménages, combiné à des interventions techniques sur le bâti, permet de traiter des situations complexes et d'offrir un logement décent et sécurisé aux familles touchées par l'insalubrité.

La CACEM a mobilisé plus de 300 000 € de l'Etat pour mettre en place une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale insalubrité et renforcer l'appui auprès des communes, notamment la ville de Fort-de-France dans le cadre de la RHI Trompeuse.

Parallèlement, des actions ciblées ont été engagées pour **résorber la vacance et requalifier des logements abandonnés, notamment dans le centre-bourg de Saint-Joseph**. Ces interventions participent à la revitalisation du bourg et à la reconstitution d'une offre de logements adaptée aux besoins locaux induits par l'évolution de la taille des ménages et l'arrivée de nouveaux habitants.

La commune souhaite réduire une partie de ses logements vacants pour atteindre 10 % et réhabiliter dans ce cadre environ 100 logements anciens et dégradés d'ici 2035.

STRUCTURER DES POLITIQUES D'ATTRIBUTION ÉQUITABLES ET TRANSPARENTES

L'année 2023 a marqué une étape importante avec **l'adoption de plusieurs conventions en matière d'attribution de logements sociaux** :

- Convention intercommunale d'attribution des logements sociaux,
- Plan partenarial de gestion des demandeurs de logements sociaux,
- Charte de relogement.

Ces documents renforcent la transparence des procédures, améliorent la coordination entre les bailleurs et les collectivités, et garantissent une meilleure prise en compte des situations de précarité.



FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET L'ACCÈS DURABLE À L'EMPLOI



LE PLIE : UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ DES PUBLICS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) constitue un levier essentiel de la cohésion sociale. Il propose un accompagnement individualisé des publics les plus éloignés de l'emploi, fondé sur la levée des freins périphériques (mobilité, logement, santé, garde d'enfants) et la construction de parcours professionnels adaptés. Depuis sa mise en place en 2015, le PLIE a accompagné 1 751 participants.

Entre 2023 et 2025, le PLIE a développé des actions innovantes en lien étroit avec les entreprises du territoire, notamment **des ateliers sectoriels autour de la petite enfance et des métiers de la mer**. Le 16 mai 2025, un atelier à la découverte des métiers des ports de plaisance et des compétences requises dans le domaine a été organisé, en parte-

nariat avec le Cluster Maritime Martinique, l'OPCO Mobilités et l'Ecole de formation professionnelle maritime et aquacole.

Durant cette période, immersions professionnelles, actions de formation ciblées et accompagnement vers l'emploi durable étaient également au programme. Des actions qui visent à renforcer l'employabilité des participants.



UNE NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE POUR MIEUX FAIRE CONNAÎTRE LE DISPOSITIF

Le PLIE s'est doté en 2024 d'un nouveau logo illustrant l'entraide et l'accompagnement offert par le dispositif. Cette démarche visait à gagner en lisibilité et visibilité auprès des publics divers qu'ils soient demandeurs d'emploi, institutionnels, du monde de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) ou du domaine privé.



L'ESPACE EMPLOI ITINÉRANT : UNE ACTION DE PROXIMITÉ

Le dispositif « *Espace Emploi Itinérant* » illustre la volonté de proximité de la collectivité. Déployé dans l'ensemble des communes membres, il facilite la rencontre entre les demandeurs d'emploi, les recruteurs et les organismes de formation. Ces événements permettent de proposer **des recrutements directs, des conseils personnalisés et des orientations vers des parcours adaptés.**



SOUTENIR LES FAMILLES ET RENFORCER LES SERVICES À LA POPULATION

LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE : UN CADRE STRUCTURANT

Le renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF en 2025 constitue un temps fort de la politique familiale communautaire. Établie pour 5 ans (2025-2029) à partir d'un diagnostic partagé, la CTG définit des axes prioritaires couvrant :

- La petite enfance,
- La jeunesse,
- La parentalité,
- L'animation de la vie sociale,
- Le logement,
- La précarité, l'insertion et l'égalité des chances,
- Le plan territorial d'accessibilité aux services.

Elle favorise une meilleure coordination des interventions et une lisibilité accrue de l'offre de services à destination des familles.



AGIR POUR L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX SERVICES

Les actions menées visent à **réduire les inégalités territoriales et à garantir un accès équitable aux services essentiels**. Elles contribuent à soutenir les familles dans leurs parcours de vie et à renforcer la cohésion sociale à l'échelle intercommunale.

FAIRE DU NUMÉRIQUE UN LEVIER D'INCLUSION

RÉDUIRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE ET FACILITER L'ACCÈS AUX DROITS

La dématérialisation croissante des démarches administratives constitue un facteur de fragilisation pour une partie de la population. Afin de lutter contre l'inégalité sociale, la Communauté d'agglomération a déployé une politique d'inclusion numérique reposant notamment sur le recrutement de conseillers numériques ayant pris leurs fonctions en 2022.

DES ACTIONS CONCRÈTES AU PLUS PRÈS DES BESOINS

Des ateliers collectifs, permanences gratuites et accompagnements individualisés ont été proposés autour de thématiques concrètes : démarches administratives en ligne, accès aux droits sociaux, e-santé, maîtrise des outils numériques du quotidien. Ces actions renforcent l'autonomie des habitants et leur capacité à exercer pleinement leurs droits en leur apprenant concrètement comment :

- › Gérer leur boîte mail,
- › Utiliser WhatsApp,
- › Gérer leurs fichiers multimédias,
- › Naviguer sur Internet,
- › Déclarer leurs impôts en ligne,
- › Créer leur compte Ameli et effectuer leurs démarches en ligne.

EN CHIFFRES



966

accompagnements
individuels



492

participants aux
ateliers collectifs



100%

de satisfaction
des participants

La CACEM prévoit de faire l'acquisition en 2026 d'un bus numérique qui sillonnera les 4 communes membres à la rencontre des administrés pour les accompagner dans leur apprentissage du numérique.



UNE ACTION SOCIALE FONDÉE SUR LA PROXIMITÉ ET LE PARTENARIAT

La réussite des politiques de cohésion sociale repose sur une mobilisation collective des acteurs du territoire. Les partenariats avec les communes, les institutions, les associations et les entreprises constituent un facteur clé de réussite. La présence sur le terrain, l'écoute des besoins et l'adaptation des dispositifs aux réalités locales ont permis de construire des réponses pertinentes et durables.

La période 2023-2025 a également été marquée par un effort constant d'évaluation et d'adaptation des politiques sociales.

Le suivi des dispositifs, l'analyse des besoins émergents et l'ajustement des actions permettent d'inscrire l'intervention communautaire dans une dynamique d'amélioration continue.





LA DYNAMIQUE PARTENARIALE RENFORCÉE



MUTUALISER POUR ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ DE L'ACTION PUBLIQUE

La CACEM s'inscrit pleinement dans une dynamique de mutualisation des moyens, des outils et des expertises avec l'ensemble des communes membres. Cette démarche collaborative vise à renforcer la cohérence et l'efficacité de l'action publique à l'échelle intercommunale, tout en optimisant l'utilisation des ressources disponibles. En favorisant le partage de services, la coordination des compétences et la mise en commun de l'ingénierie technique et financière, la CACEM contribue à amé-

liorer durablement la qualité du service rendu aux usagers et à garantir une réponse plus adaptée aux besoins du territoire.

Cette logique de solidarité intercommunale se traduit également par des engagements financiers concrets. **Le pacte fiscal et financier CACEM-communes (2024-2026)** constitue à cet égard un levier structurant, assurant un cadre clair et pérenne de soutien aux communes.

UNE GOUVERNANCE PARTENARIALE OUVERTE, FONDÉE SUR LE DIALOGUE ET LA CONCERTATION

La CACEM attache une importance particulière à la concertation et au dialogue avec les acteurs du territoire, qu'ils soient institutionnels, associatifs ou citoyens.

Elle s'exprime à travers la mise en place **de temps d'échanges et de formation entre EPCI**, notamment autour des enjeux portés par la loi Climat & Résilience, favorisant le partage d'expériences et la montée en compétence collective. Cette démarche repose aussi sur une volonté constante de transparence et de valorisation de la vie démocratique, matérialisée par la production de bilans réguliers et l'organisation de restitutions publiques à destination des élus et des citoyens.

La dynamique de gouvernance partagée se traduit également par l'organisation de rencontres institutionnelles régulières avec l'État et les partenaires stratégiques du territoire, tels que le Préfet, l'AFD ou encore la CAF afin de garantir une coordination étroite et une cohérence des actions engagées.



DES PARTENARIATS STRUCTURANTS AU SERVICE DU RAYONNEMENT DU TERRITOIRE

La CACEM développe des partenariats stratégiques contribuant à l'attractivité, à la notoriété et au dynamisme du territoire Centre, notamment à travers de grands événements à portée régionale, nationale et internationale.

À ce titre, les courses nautiques et les manifestations maritimes s'imposent comme de véritables leviers de rayonnement, renforçant l'image du territoire et mettant en valeur son potentiel économique, touristique et sportif.

De 2023 à 2025, la CACEM a renforcé son engagement en faveur du développement économique maritime en s'associant au Cluster Maritime Martinique dans le cadre d'une convention de partenariat. Cette collaboration a permis la mise à disposition d'espaces au Port de Plaisance de l'Étang Z'Abricots afin d'accueillir et d'organiser **le Martinique Boat Show**.

Par ce soutien logistique et institutionnel, la CACEM a contribué à la valorisation de la filière nautique et au rayonnement de cet événement structurant pour le territoire.

À ces initiatives s'ajoutent deux événements nautiques emblématiques : la Transat Jacques Vabre, devenue aujourd'hui la Transat Café l'Or, ainsi que la Transat Cap Martinique.



Ces grandes courses transatlantiques constituent des rendez-vous majeurs du calendrier sportif et maritime. Elles génèrent un afflux significatif de visiteurs, de professionnels et de médias, entraînant des retombées économiques et touristiques pour le territoire. Hôtellerie, restauration, commerces, activités nautiques et culturelles bénéficient directement de cette dynamique.

Au-delà de l'impact économique, ces événements offrent à la CACEM une opportunité privilégiée de valoriser la richesse et la diversité de ses communes membres. Ils permettent de mettre en lumière leurs atouts naturels, patrimoniaux, culturels et portuaires, tout en renforçant l'image d'un territoire attractif, dynamique et tourné vers l'international.



IMPLIQUER LES CITOYENS ET RENFORCER LE LIEN AVEC EUX

La CACEM place les citoyens au cœur de son action partenariale en développant des dispositifs favorisant l'implication directe des habitants dans la vie du territoire. Le projet transversal de **Gestion de la Relation Usagers (GRU)** illustre pleinement cette ambition.

DÉMATÉRIALISER, OUI, DÉSHUMANISER, NON

Parce que la transformation digitale ne doit laisser personne de côté, la CACEM maintient un accompagnement humain renforcé. Une équipe dédiée est spécifiquement formée pour répondre aux besoins des publics les plus vulnérables, lorsque l'accompagnement requis va au-delà d'un simple formulaire en ligne.

Pour la CACEM, la jeunesse représente un enjeu stratégique pour le développement du territoire. Investir dans les jeunes, c'est leur offrir les outils et les compétences nécessaires pour s'épanouir professionnellement tout en contribuant activement à la croissance et à la dynamisation de leur territoire. Dans cette optique, des dispositifs ciblés sont mis en place afin de favoriser l'acquisition de compétences clés, notamment dans le domaine du numérique, qui constituent des atouts majeurs pour leur parcours professionnel.



Dans ce cadre, la Cérémonie de remise de passeports numériques a été organisée par la MILCEM, en partenariat avec Orange, afin de valoriser et récompenser les efforts de jeunes issus des communes membres de la CACEM.

Mis en ligne en décembre 2023, ce **portail numérique commun** permet aux habitants d'effectuer et de suivre en toute autonomie leurs démarches relatives à la demande de bacs, de bennes, de composteurs, au signalement d'anomalie de propreté urbaine et au nettoyage pour manifestations. Mutualisé avec les communes membres, il contribue à la modernisation des services publics locaux, avec plus de 12 000 demandes déjà traitées.

Au total, vingt jeunes ont reçu leur passeport numérique, symbole de leur engagement et de leur montée en compétences dans le domaine du numérique, une étape essentielle vers leur insertion et leur réussite professionnelle.

Cet événement illustre l'engagement concret de la CACEM pour soutenir la jeunesse, renforcer l'employabilité et encourager le développement d'un capital humain capable de contribuer durablement au dynamisme du territoire.



Dans le cadre de ses actions de sensibilisation aux enjeux numériques, la CACEM a accompagné la Ville du Lamentin dans l'organisation d'une conférence-débat dédiée à la cybersécurité.

Cet événement, tenu à l'Hôtel de Ville, a permis de sensibiliser le grand public, les acteurs économiques et les institutions aux risques croissants liés aux cyberattaques et à l'importance de renforcer la protection des systèmes d'information. Animée par un expert reconnu en guerre électronique et en gestion de projets stratégiques, la rencontre a favorisé des échanges pédagogiques et concrets autour des bonnes pratiques à adopter.

Cette initiative illustre l'engagement de la CACEM en faveur d'un territoire plus résilient, informé et préparé aux défis du numérique.



UNE ORGANISATION STRUCTURÉE, ENGAGÉE ET MOBILISÉE POUR UNE ACTION COMMUNAUTAIRE DURABLE

Sur la période 2023-2025, la CACEM poursuit une politique volontariste visant à renforcer sa performance interne, visant à créer les conditions d'un engagement durable des agents, d'une organisation efficiente et d'un service public de qualité. La performance interne repose sur la modernisation de l'organisation, l'amélioration des conditions de travail, la prévention des risques, la valorisation des agents, l'anticipation des compétences et le développement d'une culture interne responsable et fédératrice.

UNE ORGANISATION DE L'ACCUEIL MODERNISÉE, SÉCURISÉE ET INCLUSIVE

L'accueil du public constitue un levier majeur de la qualité du service rendu aux administrés. En 2025, la CACEM a engagé une **refonte structurante de l'accueil du siège**, visant à améliorer à la fois la sécurité, l'accessibilité et la lisibilité des parcours usagers.

Une maquette architecturale a été élaborée afin de repenser l'espace d'accueil, intégrant la création d'un sas de sécurité avec un agent dédié. Celui-ci permettra de garantir les conditions de sûreté pour l'exercice des missions d'accueil et d'améliorer le climat de travail des agents.

Cette démarche s'est appuyée sur une concertation associant les élus et les administrés, traduisant une volonté de co-construction et d'adaptation aux usages réels. Elle s'inscrit également dans une logique d'amélioration continue de la relation à l'utilisateur.

La professionnalisation de l'accueil s'est traduite par la mise en place de tenues harmonisées pour les agents, contribuant à renforcer l'image institutionnelle de la CACEM et la lisibilité du service public communautaire. Des formations spécifiques à l'accueil des personnes malentendantes ont également été organisées, illustrant l'engagement de la collectivité en faveur de l'accessibilité et de l'inclusion.



DES CONDITIONS DE TRAVAIL AMÉLIORÉES ET DES ÉQUIPEMENTS MODERNISÉS

La performance interne repose sur un environnement de travail adapté et de qualité. La CACEM a ainsi engagé plusieurs projets visant à **améliorer les espaces collectifs et les équipements mis à disposition des agents**.

Le projet de rafraîchissement de la cafétéria du siège, dont les travaux démarreront prochainement, prévoit le renouvellement du mobilier, une meilleure organisation des espaces et la valorisation de la terrasse. Ce lieu, pensé comme un espace de convivialité et de détente, participe à la qualité de vie au travail et au bien-être des agents.

Parallèlement, la CACEM a finalisé les travaux des réseaux d'eau glacée du siège, améliorant durablement le confort thermique des locaux et leur performance énergétique. D'autres opérations ont marqué la période, telles que la rénovation des

locaux de Cardinal, ancien siège de la CACEM, l'extension des locaux de la MILCEM au bourg du Lamentin, afin d'adapter les espaces aux missions exercées, ainsi que le remplacement de la climatisation de la Technopole, contribuant à des conditions de travail plus confortables et plus durables.



UN CADRE INTERNE SÉCURISÉ ET PARTAGÉ, FRUIT DU DIALOGUE SOCIAL

La CACEM a poursuivi la structuration de son organisation interne par l'élaboration de règlements d'utilisation du parking et des véhicules de service. Ces documents, construits avec la participation des partenaires sociaux, visent à harmoniser les

pratiques, sécuriser l'usage des moyens communitaires et garantir l'équité entre les agents.

Ils ont été validés en Comité Social Territorial le 18 décembre 2025, illustrant l'importance accordée au dialogue social et à la co-construction des règles internes.

PRÉVENTION, SANTÉ AU TRAVAIL ET CULTURE DE LA RESPONSABILITÉ

La prévention des risques professionnels constitue un axe central de la performance interne. Sur la période 2023-2025, la CACEM a mené **plusieurs campagnes de sensibilisation internes portant sur le harcèlement, les conduites addictives et la sécurité routière**, diffusées via différents supports (affiches, visuels numériques, messages internes). Ces actions visent à réduire l'accidentologie, à prévenir les comportements à risque et à renforcer la culture de prévention au sein de la collectivité.

Un audit sur les risques psycho-sociaux a permis d'identifier des axes d'amélioration, notamment en matière de pratiques managériales. Les actions engagées visent à donner aux encadrants des clés concrètes pour prévenir les situations de tension, améliorer la communication interne et favoriser un management plus attentif aux équipes.

Dans le prolongement de cette démarche, la CACEM a développé une culture interne de l'éco-responsabilité. La Charte de l'agent éco-responsable a continué d'être régulièrement diffusée et valorisée, accompagnée de campagnes pédagogiques « *Les bons gestes* » encourageant des pratiques concrètes : tri des déchets, collecte du verre, réduction des plastiques à usage unique, utilisation d'ustensiles réutilisables ou encore comportements responsables sur le lieu de travail.

Ces campagnes témoignent d'un engagement continu en faveur de la transition écologique et de l'appropriation des enjeux environnementaux par les agents.



VALORISATION DES AGENTS, ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ET COHÉSION INTERNE

La CACEM s'inscrit pleinement dans les obligations réglementaires relatives à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, avec la désignation d'une élue référente. Les analyses internes confirment l'absence de disparités salariales : à fonctions égales, les rémunérations sont identiques.

Cette politique se traduit par des actions concrètes et visibles. L'organisation annuelle du **Brunch de l'égalité à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes**, largement valorisée

en interne, constitue un temps fort de sensibilisation et d'échanges. La diffusion de supports dédiés (affiches, visuels, messages internes) et la mise en avant de portraits d'agentes, notamment à travers des formats vidéo ou des publications internes, contribuent à la reconnaissance des parcours professionnels et à la valorisation des compétences.

Des événements internes ont également été organisés afin de détecter et valoriser les talents, favorisant l'engagement des agents, la mobilité interne et la montée en compétences.



ANTICIPATION DES COMPÉTENCES ET CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC

Face à une moyenne d'âge des agents de 51 ans et à des départs à la retraite à venir, la CACEM a engagé **un chantier stratégique de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC)**. Cette démarche vise à anticiper les besoins futurs, à organiser la transmission des savoirs et à sécuriser la continuité des missions communautaires dans un contexte d'évolution des métiers et des attentes du territoire.

L'APPROPRIATION DES PROJETS DU TERRITOIRE

La performance interne repose aussi sur l'étude des meilleures pratiques pouvant constituer des sources d'inspiration. Le CACEM Bus Tour illustre cette volonté de rapprocher les agents des projets innovants du territoire. En organisant **des visites de sites structurants, tels que la centrale EDF de Bellefontaine ou les installations d'Albioma**, la CACEM permet aux collaborateurs de mieux comprendre les enjeux de la transition énergétique et des politiques publiques menées. Ces initiatives favorisent la transversalité et la culture commune au sein de l'institution.



LA COMMUNICATION AU SERVICE DE LA VALORISATION DES ACTIONS COMMUNAUTAIRES ET DES ÉQUIPES DE LA CACEM

La Direction communication de la CACEM joue un rôle essentiel en tant que courroie de transmission entre les élus, les services et les citoyens. Elle a pour mission de rendre les politiques et les actions de la collectivité lisibles et compréhensibles auprès des habitants. En plus de valoriser et d'accompagner l'action publique, elle doit également promouvoir le territoire et ses acteurs, faciliter la démocratie participative et gérer les relations avec les médias.

Dans le cadre d'une communication multicanale, la Direction communication définit la ligne éditoriale adaptée à chaque public. Elle s'assure que chaque citoyen ait accès à une information claire et accessible, renforçant ainsi le lien entre la communauté et ses administrés. Elle accompagne l'ensemble des directions et services de la CACEM dans l'élaboration de plans et outils de communication. La direction communication assure également le pilotage et la mise en oeuvre des actions de communication interne.



— SES 5 — DOMAINES D'ACTION



L'INFORMATION DES ADMINISTRÉS :

Grâce à la communication institutionnelle, aux relations presse et à l'organisation d'événements, les habitants du territoire sont informés de l'actualité et des temps forts de la CACEM.



LA STRATÉGIE ET L'IMAGE :

La direction communication élabore les plans de communication, coordonne les actions de communication valorisant les actions et projets communautaires. Elle est également chargée de la création de l'identité visuelle des campagnes et de la production audiovisuelle de l'institution. Elle fait également appel à des prestataires externes si besoin.





LA CRÉATION GRAPHIQUE :

La direction communication conçoit divers supports de communication dont les affiches, les brochures, les agendas annuels et les cartons d'invitation.



LA COMMUNICATION DIGITALE :

La CACEM a renforcé ses outils avec le lancement d'un compte Instagram @cacem972 et d'une chaîne WhatsApp, CACEM Actus, permettant une diffusion plus réactive de l'information auprès du grand public. Celui du compte Tik Tok CACEM est prévu courant 1^{er} semestre 2026. Les administrés sont ainsi tenus au courant des projets de la communauté d'agglomération et des événements organisés sur le territoire. Ils peuvent également suivre son actualité sur la page Facebook CACEM Martinique, la chaîne YouTube Cacem Communication et le site Internet.



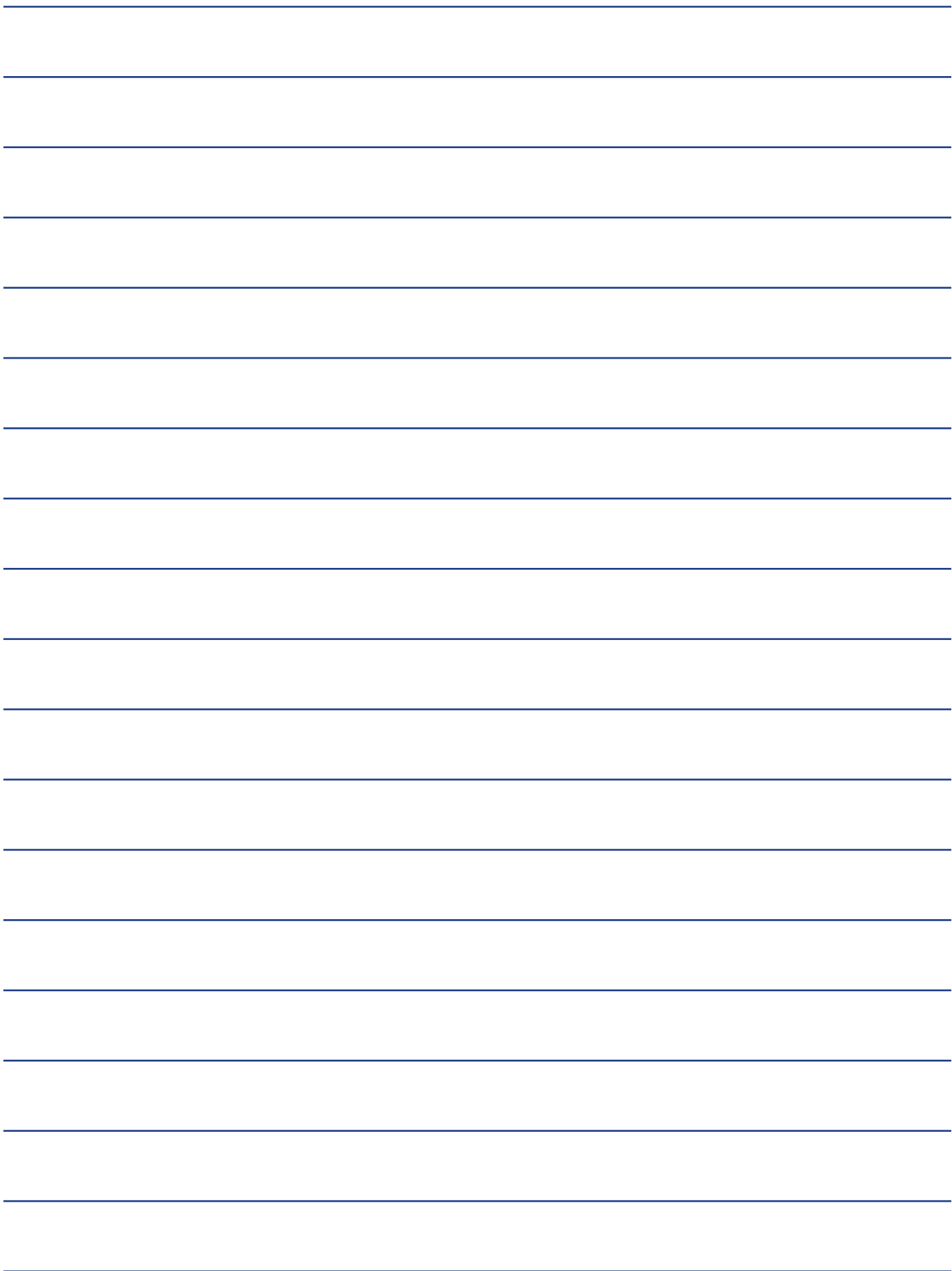


L'ACCOMPAGNEMENT DES SERVICES :

La direction communication apporte son expertise à l'ensemble des services de la communauté d'agglomération. Par le biais de son intranet, la diffusion de son Hashtag et une revue de presse interne régulière, la direction communication valorise les actions communautaires ainsi que les équipes et contribue à renforcer le sentiment d'appartenance des agents.



RENDEZ-VOUS À
LA PROCHAINE ÉDITION !





CACEM

Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique

Immeuble Les Cascades III
Place François Mitterrand
BP 407 - 97204 Fort-de-France cedex
Tél. : 0596 75 82 72